

CIRCONSCRIPTION HAUTE-VIENNE 1

Compte-rendu de réunion de Conseil d'École

Ecole Élémentaire Robert Doisneau – Aix sur Vienne

11 Juin 2018

Ouverture de séance : 18h40

Présents :

-M. ARNAUD maire de la commune, et Mme CLAVEAU, adjointe au maire en charge des affaires scolaires

-M. HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)

-les Représentants des Parents d'Elèves élus (RPE) : Mme BESSE, M FEYSSAT, M ROCHE, Mme BOISSOU, Mme DEGEORGES, Mme GRIVOT, Mme THONNELIER, M. DELTREUIL, Mme CHAPELLE, Mme BENESTEVE et Mme JEAN-CALIXTE.

-les enseignants de l'école (ou leur remplaçant au moment de la réunion) : Mme KERMENE, Mme PARTIMBENE, M. FOURNIER, M. SOULA, Mme VERNAUDON, M STORTZ, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, M. VUILLERME, M. CHAMINANT

- DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. BILLY

Invités : M. BILLAC (commune d'Aix Sur Vienne) et M. GUDIN (coordinateur TAP)

Absents excusés : Mme PAGNON (psychologue scolaire, membre du RASED), Mme NIVET (enseignante), Mme COCAGNE (RPE), Mme BONNAIRE (RPE), Mme BARRET (RPE), M. PORTMANN (RPE), Mme BENOS (RPE).

Ordre du jour :

- informations sanitaires et exercices de sécurité
 - projets pédagogiques
 - préparation de la rentrée 2018
(effectifs, horaires, organisation pédagogique, créneaux de sport)
 - Projet d'Ecole 2018/2022
- bilan de la coopérative scolaire
 - fête des écoles
- Temps d'Activités Péri-scolaires
 - questions diverses

Informations sanitaires et exercice de sécurité :

Tous les exercices réglementaires ont été réalisés, en présence des membres de la commune, de la gendarmerie (quand ils peuvent être disponibles) et/ou de Mme Mandigout CPC EPS / référent sécurité.

- Le 30 mars : exercice incendie qui s'est déroulé sans difficulté,
- Le 28 mai : exercice intrusion / confinement : les enseignants rencontrent toujours une problématique de communication du signal d'alerte. Le sifflet utilisé cette fois était plus efficace mais il y a encore des améliorations à trouver, notamment dans le relais du signal (pour éviter les déplacements dans les bâtiments), compte-tenu de l'architecture et de la taille de l'école.

Il est important de répéter ces exercices pour stimuler la réactivité des élèves.

L'an prochain, des exercices communs avec l'école maternelle seront réalisés. Mr Billac explique que tous les exercices ont bien été mis en place dans l'école conformément aux textes réglementaires.

Mr Billac est également présent afin de faire un point concernant l'analyse qui a eu lieu dans l'école sur la qualité de l'air. Les écoles élémentaires doivent se mettre en conformité vis-à-vis de certains polluants (benzène, formaldéhyde et monoxyde de carbone) en période de chauffe et hors période de chauffe. Les taux de benzène et formaldéhyde sont corrects mais ceux du monoxyde de carbone sont à améliorer. Un protocole spécifique va être mis en place afin d'aérer régulièrement les locaux pour renouveler l'air (pendant les récréations, les soirs...). Une évaluation sera réalisée pour voir si les taux ont diminué.

Projets pédagogiques :

Informations sur les projets des classes (en complément de ce qui a déjà été présenté lors des conseils précédents) :

- Les classes de CE1 de Mme Vernaudon et Mr Soula viennent de rentrer d'une classe découverte à Saint-Nérée. Le bilan est largement positif (malgré la météo). Les enfants sont ravis. Ils y ont travaillé en amont et ils continuent l'exploitation pédagogique de cette classe découverte. Une restitution du déroulement de ce séjour sera proposée aux familles.
- CM2 de Mr Chaminant / Mme Nivet : le projet Ecoloustics de la classe n'a pas été primé mais les élèves ont été contents d'y participer. Ils vont également participer à la finale athlétisme USEP et à une sortie à Saint-Pardoux avec la classe de CM1/CM2 de Mme Dutailly (28 juin).
- Pratique du canoë-kayak en partenariat avec le Club d'Aixe pour les classes CM1/Mme Eburderie, CM1/CM2/Mme Dutailly et CE2/CM1/M. Rébellac.

Projets en 2 temps : prise en main sur le plan d'eau de Nexon (en juin) puis descente sur la Vienne (début juillet).

Les RPE interpellent les enseignants qui ont prévu cette activité canoë-kayak afin de savoir ce qui se passera en cas de mauvais temps. Les enseignants expliquent que ce sont les professionnels du club de canoë-kayak qui encadrent cette sortie et que ce sont eux qui décideront son report ou son annulation en cas d'orage ou de débit trop élevé de la Vienne. Cependant ils indiquent que la journée prévue à Nexon pourrait être décalée si nécessaire mais pas la descente de la Vienne puisque cela doit avoir lieu lors de la dernière semaine d'école (2 et 5 juillet).

- Mr Chaminant explique que, cette année, les classes de CP n'ont pas pu participer à la journée APER académique organisée à Aixe sur Vienne le 18 mai. Cependant, du matériel a pu être mis à la disposition de l'école ce jour-là et les CP ont pu participer à différentes activités encadrées par les CM2 dans l'école.
- Prix incorruptibles 2018 « tous ensemble pour la lecture » : participation effective qui a bien plu aux élèves de la classe de Mr Rébellac et qui était adaptée à son double niveau CE2/CM1. Les enfants ont participé au vote et au quiz, quelques-uns sont susceptibles d'être tirés au sort pour gagner un lot.
- Les élèves de la classe de CM1 de Mme Eburderie ont réalisés des panneaux de sécurité routière en argile lors d'une sortie à Puycheny. Elle a fait une demande à la Mairie afin que ces créations puissent être exposées dans l'école.
- Mr Chaminant rappelle l'existence du blog de l'école : <http://blogsenclasse.fr/87-aixe-sur-vienne-ecole-doisneau/> qui continuera d'être alimenté.

Mr Chaminant remercie les parents / grands-parents qui se rendent disponibles pour accompagner les sorties scolaires ainsi que l'association des Bout'en train pour leurs participations financières.

Préparation de la rentrée 2018 :

Le retour à la semaine de 4 jours a été validé et sera effectif dès la rentrée prochaine :

Horaires de l'école élémentaire : 8h30/12h et 14h/16h30.

Question des RPE : Pourquoi une si grande différence concernant la pause méridienne entre la maternelle (qui termine à 11h30 et reprend à 13h25) et l'élémentaire ?

L'école élémentaire fait le choix de garder 3h30 de temps de classe le matin car ceci est pertinent pour les apprentissages. Pour les élèves de l'école maternelle, une matinée de 3h30 serait trop longue et un début de classe à 9h le matin ne serait pas possible non plus compte-tenu de l'organisation des transports scolaires. De plus, ce décalage au niveau de la pause méridienne ne concerne qu'un faible nombre de familles. Enfin, un décalage de 5 minutes les soirs entre les 2 écoles est prévu pour tenir compte des demandes de certaines familles.

L'organisation horaire (qui a été arrêtée sur les 2 écoles) est celle qui semble être la plus harmonieuse. Il est rappelé que le choix des horaires des écoles reste sous l'autorité de la municipalité.

- **Effectifs :**

Au cours de l'année 2018 environ 294 élèves. Pour la rentrée 2018 : 283 élèves (contre 293 prévus).

- **Organisation pédagogique retenue en l'état actuel des effectifs et pour tenir compte des situations d'élèves qui méritent une attention toute particulière :**

**3 classes de CP + 2 classes de CE1 + 1 classe de CE1/CE2 + 1 classe de CE2
+ 1 classe de CE2/CM1 + 2 classes de CM1 + 2 classes de CM2**

Une priorité est donc accordée aux élèves de CP : avoir des classes avec des effectifs modérés pour que les plus jeunes puissent entrer dans la lecture sereinement.

Cette organisation est susceptible d'évoluer selon les variations à venir, c'est pourquoi, les listes définitives ne seront affichées que le jour de la pré-rentrée (vendredi 31 août après-midi).

Une réunion d'informations à destination des nouveaux élèves et de leurs familles sera proposée le jeudi 28 juin à 18h30.

A nouveau, l'école fera le nécessaire pour fournir la quasi-totalité du matériel scolaire aux élèves à partir du budget alloué par la commune (en moyenne cela coûte 30 € par enfant) ; néanmoins, et cela sera répété à la rentrée, nous demandons aux parents et à leurs enfants de veiller au respect et au bon usage de ce matériel : les enseignants ne peuvent pas remplacer sans fin les outils usuels de classe.

Les élèves de CM2 recevront également un agenda offert par la section Haute-Vienne de la Ligue contre le Cancer.

La décharge du Directeur sera de nouveau assurée par un(e) enseignant(e) stagiaire PESA (professeur des écoles stagiaire) ; emploi du temps non encore déterminé.

- **Créneaux de sport / de musique :**

- **concernant les créneaux musique :** les écoles publiques ont obtenu la possibilité d'avoir des interventions de Mme Chaulet Sika à raison de 6h par semaine, interventions ayant pour objet d'accompagner des projets pédagogiques. L'organisation sera réfléchiée en fonction des besoins des 2 écoles.

Mme Claveau explique que c'est la suppression des TAP qui va permettre à Mme Chaulet d'intervenir 6h par semaine dans les écoles élémentaire et maternelle et 4h supplémentaires au sein de l'école de musique.

- **concernant les créneaux gymnase :** une réunion avec la municipalité aura lieu le mardi 12 juin ; une nouvelle répartition sera établie, ce qui devrait offrir des créneaux supplémentaires à l'élémentaire.

- **concernant l'accès à la piscine :** des recommandations ont été formulées par l'Education Nationale pour tenir compte à la fois des textes officiels qui régissent l'enseignement du savoir nager, du parcours de l'élève en EPS sur les 4 domaines d'activités et du contexte local spécifique associant notre école au bassin municipal.

M. Hugon, IEN HV1, a répondu à un courrier des RPE, il est venu rencontrer l'équipe enseignante et a également échangé avec la municipalité sur ce point.

Au cours de leur scolarité, les élèves doivent travailler l'ensemble de ces 4 champs :

1. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.
2. Adapter ses déplacements à des environnements variés.
3. S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.
4. Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Il y a aussi une circulaire « savoir nager » qui préconise 32h de natation réparties du CP au CM2.

A Aix, les enfants ont la chance de bénéficier d'une séance de piscine par semaine (depuis la classe de grande section de maternelle), ce qui représente environ 130h de natation.

Mr l'Inspecteur explique que la vocation de l'école est différente d'une logique de club. Il ne s'agit pas de viser une expertise dans ce domaine. Il reconnaît qu'ici on ne peut pas appliquer strictement les recommandations vu la proximité du bassin mais qu'il est nécessaire de revoir le programme pour être en conformité avec les 4 champs d'apprentissages. Il indique avoir rencontré Mr le Maire et les enseignants à ce sujet et être en réflexion pour trouver un compromis (60h ?). Il souhaite rééquilibrer les apprentissages sur les différents champs.

Mr Rébellac intervient : *"M. l'Inspecteur, vous nous avez dit qu'il était envisagé d'enlever 2 périodes mais avec 60h c'est plutôt 3 périodes sans activité piscine qui sont envisagées. J'ai l'impression que vous revenez en arrière par rapport à ce qui nous a été dit et j'ai dû mal à comprendre. »*

Mr l'Inspecteur : *"Monsieur, vous êtes fonctionnaire d'Etat, les textes donc s'appliquent à vous, ce qui implique une posture professionnelle et un devoir de réserve. Il ne s'agit pas de revenir en arrière mais de réfléchir pour se mettre en conformité avec la réglementation."*

Mr Billy intervient en tant que DDEN :

Nous parlons de socle commun, de sport (3h/semaine) pour 36 semaines écoles, mais si les enfants vont moins à la piscine, ils iront où ? Faire quoi ? Dans la circulaire de 2017, on parle bien de préconisation comme vous venez de le dire Mr l'Inspecteur. Une préconisation n'est pas une obligation ni un maximum. Passer de 35 séances par an à 12 serait dommage, d'autant plus que la Mairie d'Aix sur Vienne fait un effort financier important en mettant la piscine et ses éducateurs sportifs à disposition des écoles d'Aix, et cela, gratuitement depuis plusieurs années. Dans d'autres régions, les enfants profitent de ce dont ils disposent en proximité, de leur environnement (ex : en montagne pratique du ski sur le temps scolaire). Actuellement, en France, 1 enfant sur 2 qui entre en 6^{ème} ne sait pas nager et cela est dramatique. Il faut apprendre aux enfants que si l'eau est un milieu de plaisir, il y a des dangers. On parle aussi au niveau national, de sport santé, améliorer la santé des français par le sport, une des priorités nationales avec une ambition de réduire les maladies comme le diabète, le surpoids, les maladies cardiaques etc. Toutes les études montrent que le sport est primordiale depuis le plus jeune âge, cela commence à l'école pour leur santé future mais aussi celle de tous, enfants et leurs parents, car les enfants amènent leurs parents à pratiquer ou reprendre une activité physique régulière.

Mr Billy intervient en tant que MNS et chef de bassin :

Vous venez de dire : que l'école n'a pas vocation à en faire des nageurs de club, en tant que chef de bassin, je peux vous confirmer qu'à Aix ce n'est pas le cas ; notre diplôme, le BEESAN (brevet état éducateur sportif des activités de la natation) nous permet aussi d'entraîner des nageurs de club ce que personnellement, j'ai fait. Je vais expliquer ce qu'est un entraînement pour des nageurs de club, car je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion entre nageurs de club et écoliers : en club nous travaillons les 4 nages (papillon, dos, brasse, crawl), les virages, les départs, on travaille aussi les filières physiologiques ou plus précisément les filières énergétiques, on travaille aussi la technique de nage avec des gestes bien précis. A l'école d'Aix sur Vienne, les enfants travaillent essentiellement le dos, le crawl et un peu la brasse donc pas les 4 nages ; on ne travaille pas non plus les filières énergétiques ni les virages. Il y a une différence entre les deux.

Les enseignants réagissent en rajoutant qu'ils ne perdent pas de temps en transport pour se rendre à la piscine et que par ailleurs ils n'ont actuellement qu'un seul créneau gymnase pour travailler tous les domaines de compétences. Ils expliquent que la fréquentation de la piscine n'entrave pas le travail sur ces 4 champs d'apprentissage, bien au contraire.

M. l'Inspecteur demande si les enseignants peuvent proposer un parcours formalisé des activités réalisées lors des séances de piscine ?

Les enseignants répondent que tous les domaines sont travaillés lors des séances (et donnent des exemples concrets d'activités) mais qu'effectivement il n'y a pas de document qui en fait le détail.

Les RPE s'étonnent du débat, qu'ils jugent surréaliste, autour de ces séances de piscine. Ils expliquent que ce fonctionnement existe depuis plus de 20 ans et que cela est réellement bénéfique pour les enfants. Ils demandent pourquoi il faudrait modifier les pratiques alors que dans cette école on fait plus pour leurs enfants. Ils pensent qu'il est possible de s'adapter aux spécificités locales tout en respectant la réglementation. Pourquoi toujours niveler l'école par le bas ?

M. l'Inspecteur répond que cela ne s'appliquera pas forcément à la rentrée prochaine mais que les programmes s'imposent à tous. « Si on s'autorise à dire qu'il ne faut rien modifier parce que cela a toujours été comme ça, on ne pourra pas tendre vers une conformité réglementaire ».

Selon les enseignants, il y a actuellement 24h d'enseignement mais les temps de récréation ne sont pas comptabilisés. Il est donc déjà difficile de respecter strictement les préconisations. De plus, le plateau n'existe plus, la cour va être rétrécie, le terrain en herbe derrière la piscine va disparaître... dans ce contexte, comment faire les 3h d'EPS prévues si le nombre de séances de piscine est réduit ?

De plus, ils participent à plusieurs projets permettant de favoriser l'apprentissage des différents champs (rencontres sportives, rugby plage, Ekiden...). Tout est mis en œuvre pour que le programme d'EPS soit appliqué de manière conforme et qu'il soit bénéfique à l'épanouissement des enfants.

M. l'Inspecteur rappelle que l'usage n'est pas la norme et que l'idée c'est de voir comment nous pouvons utiliser le bassin en priorité mais en rendant lisible le travail sur les 4 champs d'apprentissage. Il conclut qu'il faut également tenir compte du facteur humain (temps de travail des MNS) et que la réflexion va se poursuivre. Les séances de piscine ne seront pas modifiées l'an prochain ; les enfants en bénéficieront toutes les semaines.

Mr Chaminant en prend acte et explique que l'équipe enseignante va poursuivre son travail pour formaliser le parcours des élèves en EPS. La partie natation et les autres champs qui peuvent être travaillés à la piscine (sport collectif, développement artistique...) vont être distingués pour que cela soit plus lisible et que les heures de piscine actuelles puissent être conservées.

Enfin, Mr le Maire explique que la commune n'est pas à l'initiative de tout cela. Il y a eu deux éléments qui se sont télescopés et qui ont pu créer de la confusion :

→La commune d'Aix sur Vienne a été choisie par l'Inspection académique pour accueillir un projet expérimental autour de la natation. La piscine communale répondait aux besoins de cette expérimentation notamment en termes d'équipement,

→La réflexion autour du nombre d'heures de piscine par rapport aux préconisations de l'Education Nationale. La municipalité travaillera donc avec l'IEN, les enseignants et les MNS pour formaliser le parcours. Enfin les RPE demandent s'ils pourront participer à ces réflexions l'an prochain.

- **Travaux :**

Mme Claveau explique que la priorité a été donnée à la sécurité et à la circulation autour des écoles et c'est ce qui explique que l'espace qui accueillait le plateau (qui était utilisé pour des séances de sport) a été modifié. A la place, il va y avoir un espace multi-activités type « City Park » et un espace avec de la pelouse ; l'ensemble sera plus petit que le plateau mais il pourra néanmoins accueillir les scolaires. Elle explique également que d'autres lieux, non utilisés actuellement pour des temps scolaires, pourraient être repensés pour pouvoir accueillir des activités sportives (le terrain de rugby plage par exemple). Des arrêtés municipaux pourraient être pris pour que ces espaces puissent être utilisés facilement pendant le temps scolaire. Certains espaces verts pourraient également être aménagés et/ou entretenus très régulièrement afin d'accueillir des activités sportives. Enfin, les élèves de CM2 pourraient, de temps en temps, utiliser les équipements du pôle sportif en commun avec les 6^{èmes}.

La rue Clancier (avec son nouveau parking) va ouvrir très prochainement. Le parking de la Mairie sera en travaux pendant l'été et cela va impacter la cour de l'école qui sera rétrécie.

Mr le Maire rappelle que les travaux prévus ont été présentés lors de séances publiques et qu'il n'a pas eu de retours de la part des Directeurs d'écoles ou des parents.

Les travaux autour des écoles devraient se poursuivre jusqu'aux vacances de février 2019. La rentrée 2018 se fera toujours du côté de la place René Gillet.

Mme Kermène demande s'il est possible de créer un parcours sécurisé, entre l'école et la piscine. La circulation des enfants est actuellement difficile, notamment les jours de Foire et les marquages au sol sont en partie effacés. Mr le Maire va étudier cela avec les services techniques afin de rendre les accès adaptés aux passages des enfants.

Projet d'école 2018/2022

L'équipe pédagogique a élaboré un nouveau projet d'école en tenant compte de la synthèse effectuée par notre circonscription sur les projets des écoles du secteur et en s'appuyant sur les axes académiques retenus :

- * FAVORISER L'ACCESSIBILITE DE TOUS LES ELEVES AUX COMPETENCES DE FIN DE CYCLE autour de compétences fondamentales que sont **Lire, écrire, compter et respecter autrui**,
- * FLUIDITE DES PARCOURS et QUALITE DE LA VIE SCOLAIRE,
- * LES PARCOURS EDUCATIFS (parcours d'éducation artistique et culturelle + parcours de santé + parcours citoyen),

Le nouveau projet a été adressé à l'équipe de circonscription.

Pour chaque axe, des objectifs principaux, des modalités pédagogiques, des indicateurs d'observation et des modalités d'évaluation ont été précisés.

Quelques points à retenir (sans exhaustivité) :

- prendre en compte les difficultés et les besoins des élèves. Pour cela, des moyens humains supplémentaires (temps de psychologue scolaire plus important par exemple) pourraient être favorables.
- favoriser la notion d'accompagnement et de parcours au sein de l'école, à travers chaque cycle et de cycle en cycle (programmations, outils communs comme par exemple le « cahier du lecteur », actions pédagogiques ...)
- proposer des actions pédagogiques variées autour des arts, du sport, des sciences ...
- favoriser les échanges avec les partenaires locaux et les infrastructures de proximité (école de musique, bibliothèque...)
- utiliser le blog pour susciter du sens dans les apprentissages, du lien avec la communauté éducative. L'idée d'une classe mobile a été donnée ce qui permettrait d'alimenter le blog plus facilement, avec les élèves, depuis leurs classes respectives et d'optimiser l'utilisation du numérique. Mr le Maire indique que cela est retenu et que cela sera réfléchi dans le budget de l'année 2019.

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE : Le projet reçoit un avis largement favorable (25 avis favorable et 1 abstention). Il va donc être soumis à l'appréciation de l'IEN. Mr l'Inspecteur indique qu'il en prendra connaissance en détails très prochainement mais qu'il trouve déjà qu'il est bien construit et intéressant.

Coopérative scolaire :

Mme Kermène indique qu'à ce jour le solde est de 8 695,62 €.

Durant l'année scolaire, chaque classe bénéficie d'une part de cet argent pour financer les activités des sorties scolaires ou des petits projets de classe. La répartition s'effectue de la façon suivante :

- * 17€/élève pour les classes sans séjour avec nuitée(s)
- * 21€/élève pour les classes participant à un séjour avec nuitée(s).

Fête des écoles :

Date retenue : vendredi 22 juin (avec report possible au vendredi 29 juin en fonction des conditions météo)

Il y a eu une réunion d'informations à ce sujet le 14 mai. Un mot a été inséré dans les cahiers de liaison des enfants pour donner des informations sur le déroulement de cette fête et pour attirer un maximum de bénévoles afin que tous, enseignants, parents et enfants, puissent profiter de cette soirée.

Il y a environ une cinquantaine de retours des familles. Une rotation de 45 minutes sur les stands va donc être possible.

Une nouveauté cette année : dès 18h, certaines classes vont proposer des chants. Un petit programme va être transmis aux parents. Mr Chaminant précise que la déclaration SACEM sera faite correctement, conformément à ce que Mme l'Inspectrice d'Académie a notifié.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires :

Mr Jean-François Gudin indique que le bilan est très positif. Les retours de la part des enfants, des parents et des enseignants sont satisfaisants et il n'a pas rencontré de problèmes majeurs.

Le 19 juin, une journée est prévue avec les animateurs TAP afin de faire un bilan et une réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires va également être programmée.

Fête des TAP : elle aura lieu le 22 juin de 17h à 19h juste avant la fête des écoles. Concernant l'école maternelle, il y aura également une valorisation du travail réalisé en TAP, le jour du dernier goûter organisé par les RPE. Cela sera proposé et validé au conseil d'école de la maternelle.

Mr Chaminant remercie Mr Gudin pour son investissement dans le cadre de l'organisation des TAP et Mr Gudin indique qu'il a été facile et agréable de travailler en coordination avec les enseignants.

Questions diverses des Représentants des Parents d'Elèves (RPE) :

- **Concernant le temps de garderie pour l'année scolaire 2018/2019 : Restera-t-elle dans les mêmes locaux ? Les horaires seront-ils étendus ? Restera-t-elle payante suite à l'arrêt des TAP ?**

→ Mme Claveau explique qu'il va y avoir un changement de lieu pour la garderie. En effet, la bibliothèque va être agrandie et transférée à l'espace EMA (Espace Multi-Activités) fin 2018. De plus il va y avoir des travaux autour de la Place du champ de foire. Il faudra donc limiter les sorties des enfants par mesure de sécurité. Ensuite la maison en face de l'école maternelle va être réhabilitée et aménagée en garderie.

Concernant les horaires, il a été acté qu'ils seraient modifiés le matin : ouverture dès 7h15 (au lieu de 7h30) mais il n'y aura pas de changement pour le soir (fermeture à 18h30).

Concernant la tarification : Mme Claveau explique qu'il semble y avoir eu une mauvaise communication et une interprétation erronée concernant l'application d'un tarif de garderie. C'est un choix qui a été fait par la municipalité pour absorber une partie du coût des TAP mais aussi pour continuer à pouvoir soutenir financièrement les écoles. Revenir en arrière serait malhonnête et dangereux par rapport aux budgets alloués aux écoles. La Mairie conservera les tarifs appliqués actuellement et Mr le Maire indique que par contre aucune augmentation ne sera faite jusqu'à la fin de son mandat.

- **Evaluation de l'école : où en est ce projet d'évaluation qui avait été initié l'année dernière ?**

→ Mr l'Inspecteur demande aux RPE ce qu'ils attendent de cette évaluation. Il affirme que le climat semble plutôt apaisé cette année et qu'il y a des leviers présents dans le nouveau projet d'école pour poursuivre dans ce sens. Les RPE expriment leur regret de ne pas avoir été tenu informés au cours de l'année et estiment que la situation s'est améliorée mais sans l'aide de l'Inspection Académique.

Mr le Maire propose aux enseignants de prévoir des temps de rencontre réguliers avec eux, soit lors des conseils de maîtres, soit à la Mairie, s'ils le souhaitent, afin qu'ils n'aient pas à attendre les conseils d'école pour discuter de certains sujets.

- **Hygiène :**
Nous avons remarqué cette année une recrudescence des poux dans l'école. Y a-t-il des traitements préventifs à faire dans les locaux de l'école ? Pourrait-on envisager de mener des actions de prévention « hygiène » dans les classes concernées ?

→ Mr Chaminant explique qu'ils sont souvent confrontés à ce type de problème. Il a contacté Mme Moreau, médecin scolaire, qui lui a indiqué que des documents d'informations sur ce sujet pouvaient être distribués aux parents. Mme Bizet, infirmière scolaire rattachée à l'école, pourrait également effectuer des séances de

prévention santé/hygiène dans les classes les plus concernées. Il est important de rappeler aux parents que dès qu'il y a un mot dans le cahier de liaison, il faut systématiquement vérifier si leur enfant est concerné afin d'appliquer un traitement le plus tôt possible et limiter ainsi la prolifération. Enfin, Mr Chaminant va essayer d'obtenir des affiches spécifiques sur ce sujet.

Plusieurs enfants se plaignent de ne pas avoir de papier hygiénique directement dans les toilettes, celui-ci se trouvant à l'extérieur.

→ Les représentants de la Mairie expliquent que lorsque c'était le cas, il y avait du gaspillage et les wc étaient régulièrement bouchés. Les RPE regrettent que tous soient pénalisés à cause des mauvais comportements d'une minorité d'enfants...

• **Les RPE ont été interpellés par certains parents concernant l'utilisation de ballons dans la cour :**

→ Mr Chaminant explique que les enfants n'amènent plus leurs propres ballons, que l'école s'en est dotée, et que, conformément aux décisions prises en conseils d'élèves de l'école, ceux-ci sont à la disposition de tous les élèves dans chaque cour. La Mairie en a également pour les temps périscolaires. Quand il pleut, les ballons ne sont pas donnés aux enfants. Si les adultes estiment que les enfants ne sont pas en mesure de jouer calmement à certains moments, les ballons peuvent être confisqués. Mais lorsque les ballons sont retirés, les raisons sont expliquées aux enfants.

Mme Claveau explique que le temps de la pause méridienne est un temps compliqué à gérer. Une réflexion est en cours afin de proposer aux enfants des activités et des espaces sécurisés pour occuper ce temps.

• **Les RPE demandent quelles sont les conditions de mise en place d'un service minimum en cas de grève :**

→ Mme Claveau explique qu'il faut redéfinir les termes. Ce service minimum n'existe QUE sur le temps scolaire. La Mairie n'a donc pas l'obligation d'accueillir les enfants lors des temps périscolaires comme cela a pu être le cas à l'école maternelle lorsque le personnel municipal était également en grève.

Concernant ce sujet, Mr Chaminant rappelle que les enseignants font part d'une intention de grève et que cela peut être gênant que les noms des grévistes soient donnés sur le site internet de la Mairie et/ou sur les réseaux sociaux.

• **Mme Thonnellier fait un point concernant l'amicale des Bout'en train :** l'Assemblée Générale extraordinaire qui a eu lieu a rassemblé plusieurs personnes intéressées pour s'investir dans les différentes manifestations. Un nouveau Bureau a donc été élu. Un loto est déjà programmé pour le mois d'octobre et la subvention octroyée par la Mairie est maintenue.

Quelques dates supplémentaires à noter :

- 18 juin : conseil avec les élèves et la présence de Mr le Maire,
- 25 juin : conseil école/collège pour faire le lien CM2 / 6^{ème}
- 29 juin : remise officielle de cadeaux aux élèves de CM2 pour les féliciter et les encourager dans la suite de leur parcours scolaire (offerts par l'Education Nationale, la Mairie et l'Amicale des Bout'en train),
- 6 juillet : participation des élèves à Rugby plage

Mr Chaminant remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur participation et leur investissement lors des conseils d'écoles qui ont jalonné cette année scolaire très riche en sujets majeurs (rythmes scolaires, DUERP, projet académique natation, projet d'école ...).

Clôture de la séance : 21h40

Fait à Aix sur Vienne, le 15 Juin 2018

Le Directeur de l'école,

Mr CHAMINANT

Ecole Élémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac-limoges.fr



Secrétaire de séance,

Mme BESSE (RPE)